MODIFICATIONS AUX PIÈCES DÉPOSÉES AUX DOSSIERS TARIFAIRES ET RAPPORTS ANNUELS

Original : 2017.10.31 GM-E, Document 4

Page 1 de 10

TABLE DES MATIÈRES

INTRO	ODUCTION	3
	SE À JOUR DU DOSSIER APRÈS LA DÉCISION SUR LE FOND	
1.1	Les objectifs	3
1.2	Les détails de la proposition	4
1.3	Une proposition calquée sur le processus d'Hydro-Québec	6
2 DE	ES AMÉLIORATIONS MINEURES AUX AUTRES PIÈCES	6
2.1	Le référencement entre les pièces	6
2.2	L'identification des pièces d'un dossier tarifaire	7
2.3	La catégorisation des additions à la base de tarification	8
CONC	CLUSION	g

INTRODUCTION

- Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») a revu le traitement et la préparation de 1
- 2 l'ensemble des pièces comptables déposées dans le cadre de ses causes tarifaires et rapports
- 3 annuels pour y chercher des opportunités d'amélioration et de gains d'efficacité. Les objectifs de
- 4 cette démarche visent à conserver l'intégralité des informations fournies dans les pièces
- 5 comptables actuelles, tout en réduisant le nombre de pièces déposées ou en améliorant leur
- 6 composition.
- 7 Le format et le contenu de plusieurs des pièces comptables de ces dossiers sont cependant
- 8 prescrits par le Guide de dépôt pour Gaz Métro (« Guide »), dont la dernière révision date du
- 9 25 octobre 2010.
- 10 « Le Guide vise à standardiser la documentation déposée par Gaz Métro à l'appui de ses
- 11 demandes et à la compléter de façon à ce que la Régie ait tous les documents dont elle a besoin
- 12 dans l'exercice de ses fonctions. »1
- 13 L'exercice qui suit ne visant pas la révision du Guide, toutes les propositions élaborées dans le
- 14 présent document respectent les exigences établies au Guide. Toutefois, Gaz Métro soumet
- 15 qu'elle est d'ores et déjà disposée à participer aux discussions lorsque la Régie de l'énergie
- (« Régie ») jugera opportun d'amorcer l'exercice de révision du Guide. 16

MISE À JOUR DU DOSSIER APRÈS LA DÉCISION SUR LE FOND

1.1 LES OBJECTIFS

- 17 Gaz Métro constate qu'à la suite de la réception de la décision sur le fond de la Régie
- 18 (« Décision ») à l'égard d'un dossier tarifaire, beaucoup de pièces comptables doivent être
- 19 redéposées en peu de temps pour respecter la date de mise en vigueur des nouveaux tarifs.
- 20 Gaz Métro propose donc une nouvelle approche qui permettra de :
- 21 alléger le travail administratif; **>**
- 22 éliminer des tâches sans valeur ajoutée relatives à la mise à jour des pièces;

¹ Guide de dépôt pour Gaz Métro, page 2.

- 1 > réduire les délais procéduraux;
- 2 > conserver l'intégrité et la précision des données; et
- 3 > faciliter la revue de la Régie menant à la décision finale.

1.2 LES DÉTAILS DE LA PROPOSITION

- 4 La proposition repose sur la prémisse que la dernière version de la demande de Gaz Métro
- 5 (« Demande ») ne devrait pas, normalement, être modifiée à la suite de la Décision. Ainsi, dans
- 6 l'éventualité où la Décision devait ne pas donner suite favorablement aux conclusions
- 7 recherchées par la Demande à certains égards, ou que la Décision devait contenir des
- 8 ordonnances qui ne sont pas abordées par la Demande, Gaz Métro croit qu'il serait souhaitable
- 9 que le dossier conserve la trace à la fois des éléments demandés initialement par Gaz Métro et
- 10 de ceux autorisés par la Régie.

24

25

26

- 11 Actuellement, dans les jours suivant une Décision, les pièces du dossier sont mises à jour de
- 12 façon à remplacer les éléments de la Demande par les éléments autorisés ou de façon à les
- 13 retirer, le cas échéant². Or, cette mise à jour est effectuée alors que l'analyse du dossier, les
- demandes de renseignements et les mémoires des intervenants ont toutes porté sur le détail des
- 15 comptes, les calculs, les conciliations, les explications d'écart et les stratégies tels que présentés
- dans la Demande. Suivant la mise à jour, ces informations disparaissent du dossier lorsqu'elles
- 17 sont refusées ou modifiées par la Décision.
- Pour remédier à cette situation, Gaz Métro propose, à la suite de la décision de la Régie sur le
- 19 fond d'un dossier tarifaire ou d'un rapport annuel, que :
- 20 > aucune révision des pièces soumises au soutien de la Demande de Gaz Métro ne soit 21 effectuée;
- soit effectué le dépôt d'une nouvelle pièce ventilant les impacts exacts de la décision et les
 répercussions sur :
 - > le revenu requis et l'ajustement tarifaire dans le cas d'un dossier tarifaire, ou
 - le coût de service réel et l'établissement du manque à gagner (trop-perçu) dans le cas d'un rapport annuel; et

Original : 2017.10.31 GM-E, Document 4

Page 4 de 10

² À titre d'exemple, au dossier R-3987-2016, plusieurs pièces dont la B-0077, Gaz Métro-5, Document 1, la B-0092, Gaz Métro-10, Document 1 et la B-0093, Gaz Métro-10, Document 2 ont été révisées suite à la Décision D-2017-094.

- soit effectué le dépôt d'une nouvelle pièce présentant les grilles tarifaires et les Conditions
 de service et tarifs (« CST ») à la suite de la décision sur le fond d'un dossier tarifaire.
- Ainsi, la nouvelle pièce qui serait déposée comporterait les informations suivantes, le cas échéant (un exemple de ces pages pour un dossier tarifaire est fourni en annexe 1) :
- 5 le détail du plan d'approvisionnement modifié par la décision;
- la page 1 de la base de tarification mensuelle complète à laquelle deux colonnes seraient
 ajoutées pour présenter les soldes de la demande avant la Décision et les écarts par rapport à la demande;
- 9 une page présentant la répartition de la base de tarification par fonction à laquelle deux
 10 colonnes seraient ajoutées pour présenter les soldes de la Demande avant la Décision et
 11 les écarts par rapport à la Demande;
- une page présentant la ventilation du rendement et de l'impôt par fonction à laquelle deux
 colonnes seraient ajoutées pour présenter les soldes de la Demande avant la Décision et
 les écarts par rapport à la Demande;
- le revenu requis auquel deux lignes et deux colonnes seraient <u>ajoutées</u> pour présenter les
 soldes de la Demande avant la décision et les écarts par rapport à la Demande;
- le calcul de l'ajustement tarifaire par fonction auquel deux lignes et deux colonnes seraient
 ajoutées pour présenter les soldes de la Demande avant la Décision et les écarts par rapport à la Demande;
- 23 > les grilles tarifaires et les CST reflétant la Décision.
- 24 Dans le cas d'une décision sur le fond dans un rapport annuel, le corollaire des pièces
- mentionnées ci-haut serait déposé, le cas échéant. Un exemple est fourni en annexe 2.
- 26 Tous les éléments de la Décision seraient donc intégrés, regroupés et facilement identifiables
- 27 dans cette nouvelle pièce de façon à présenter les répercussions exactes de la Décision sur
- 28 l'ensemble des comptes et des tarifs, le cas échéant. Lors des dossiers subséquents, les soldes

- de l'année autorisée utilisés pour fins de comparaison avec ceux de l'année témoin et de l'année
- 2 de base (ou au rapport annuel avec ceux des données réelles) refléteraient la situation
- 3 présentée dans cette nouvelle pièce et non celle exposée dans la Demande (les pièces soumises
- 4 à son soutien n'ayant pas été révisées).

1.3 UNE PROPOSITION CALQUÉE SUR LE PROCESSUS D'HYDRO-QUÉBEC

- 5 Gaz Métro s'est inspirée de la procédure déjà en place chez Hydro-Québec pour refléter, dans
- 6 son dossier tarifaire, les effets d'une Décision de la Régie. La procédure actuelle chez Hydro-
- 7 Québec comprend:
- le dépôt d'une nouvelle pièce détaillant, à la marge, les impacts de la décision et les
 répercussions sur le revenu requis et l'ajustement tarifaire;
- 10 > le dépôt d'une nouvelle pièce présentant les grilles tarifaires et les CST basés sur la décision; et
- au besoin, la ventilation par sous-rubriques des impacts de la décision sur le solde d'un
 compte est présentée lors du dossier tarifaire ou rapport annuel subséquent.

2 DES AMÉLIORATIONS MINEURES AUX AUTRES PIÈCES

- 14 Toujours dans l'optique d'optimiser la présentation de l'information et l'efficacité de ses équipes,
- Gaz Métro a passé en revue l'ensemble des pièces comptables constituant les dossiers tarifaires
- 16 et rapports annuels pour identifier des pistes d'amélioration. Gaz Métro est convaincue que les
- 17 changements qui suivent pourraient faciliter le traitement des pièces sans altérer ni réduire
- 18 l'information déjà fournie.

2.1 LE RÉFÉRENCEMENT ENTRE LES PIÈCES

- 19 Beaucoup d'effort est accordé pour aider le lecteur des dossiers à retracer l'origine d'une
- 20 information. Gaz Métro est cependant d'avis que l'ajout de références entre les pages d'une
- 21 même pièce (même cote Régie) ne présente aucune valeur ajoutée pour le lecteur et,
- 22 conséquemment :

23

> abandonnera le référencement entre les pages d'une même pièce dans un même dossier;

- conservera le référencement avec les autres pièces d'un même dossier; et
- 2 > conservera le référencement avec les pièces d'un autre dossier.

2.2 L'IDENTIFICATION DES PIÈCES D'UN DOSSIER TARIFAIRE

- 3 Avant de recevoir la cote de la Régie, chacune des pièces déposées porte une cote attribuée par
- 4 Gaz Métro (« cote Gaz Métro »). Cette dernière est essentielle pour assurer les référencements
- 5 décrits ci-haut. La cote attribuée par la Régie (« cote Régie ») n'étant attribuée qu'une fois la
- pièce déposée sur le système de dépôt électronique (SDÉ) de la Régie, la cote Gaz Métro est la
- 7 seule qui permette d'établir les références entre les pièces d'un même dossier avant son dépôt à
- 8 la Régie.
- 9 La majorité des pièces déposées dans un dossier tarifaire étant de nature récurrente, l'attribution
- 10 d'une cote constante d'année en année à une même pièce faciliterait grandement le
- référencement et par conséquent, l'analyse et le suivi des dossiers tarifaires. Or, depuis plusieurs
- 12 années, selon les circonstances, une cote différente est attribuée à ces pièces récurrentes,
- 13 complexifiant ainsi la préparation des pièces et le référencement.
- 14 Gaz Métro remarque que la problématique liée aux cotes concerne davantage les dossiers
- 15 tarifaires que les rapports annuels pour lesquels les pièces conservent d'année en année une
- 16 identification assez constante. L'ajout de phases préliminaires, de rapports de suivi, de demandes
- 17 ad hoc préalables au dépôt des pièces supportant la demande tarifaire est autant d'explications
- 18 justifiant le décalage de la numérotation des pièces dans un dossier tarifaire.
- 19 Plusieurs possibilités ont été envisagées pour régler cette situation. Par souci de simplification,
- 20 Gaz Métro a retenu l'ajout d'une lettre pour identifier le sujet de la pièce. À noter que le nom
- 21 Gaz Métro est aussi remplacé par le diminutif « GM ».
- 22 Pour éviter toute confusion possible avec les cotes Régie (A-XXXX, B-XXXX, C-XXXX et
- 23 D-XXXX), les lettres A à D ne seraient pas utilisées par le système de cotation de Gaz Métro, de
- 24 même que la lettre O pour éviter toute confusion avec le chiffre zéro. Un exemple d'application
- 25 est reproduit à l'annexe 3. De plus, advenant la disparition d'un bloc de pièces (par exemple
- 26 advenant l'abandon de la pièce sur la planification pluriannuelle des investissements ou l'absence
- 27 de pièces déposées en phase préliminaire), la lettre correspondante à ce bloc ne serait pas
- 28 utilisée, et ce, sans modification aux lettres subséquentes représentant les autres blocs de

- 1 pièces. Finalement, comme mentionné précédemment, cette identification ne prévaudrait que
- 2 pour les dossiers tarifaires puisque le problème n'est pas présent dans les dossiers de rapport
- 3 annuel.

2.3 LA CATÉGORISATION DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION

- 4 Gaz Métro reverra la classification des investissements en amélioration et en transmission du
- 5 réseau apparaissant dans la pièce portant sur les Additions à la base de tarification du dossier
- 6 tarifaire (soit la pièce B-0198, Gaz Métro-10, Document 3, p.2, au dossier R-3987-2016). Cette
- 7 façon de faire permettra à Gaz Métro d'arrimer la présentation des additions à la base de
- 8 tarification prévues en amélioration et transmission du réseau avec celle de la stratégie de la
- 9 gestion des actifs.
- 10 Exemple d'application de ce changement :

Présentation actuelle dans la pièce *Additions à la base de tarification* :

AMÉLIORATION DU RÉSEAU

Branchements d'immeubles

Protection cathodique

Mesurage

Régulateur de pression

Postes de livraison

Conduites principales

Total Amélioration du Réseau

TRANSMISSION RÉSEAU

Raccordement et Régulation

Renforcement du réseau de Transmission

Total Transmission Réseau

Présentation modifiée :

AMÉLIORATION DU RÉSEAU

Amélioration des actifs

Capacité hydraulique

Respect des exigences

Risque

Autres

Mesurage

Total Amélioration du réseau

- 1 La modification permettra à Gaz Métro d'éliminer certaines tâches administratives à faible valeur
- 2 ajoutée comme la conversion des informations provenant de l'Ingénierie pour les fins de
- 3 présentation de la pièce des additions à la base de tarification. En effet, compte tenu de
- 4 l'importance du suivi du budget de la gestion des actifs pour la sécurité du réseau, la direction de
- 5 l'Ingénierie effectue un suivi interne utilisant déjà la classification modifiée. Actuellement, pour
- 6 fournir des explications d'écarts relatives aux additions à la base de tarification, Gaz Métro doit
- 7 convertir l'information reçue de la gestion des actifs, ce qui entraîne une perte d'efficacité et une
- 8 lourdeur procédurale.
- 9 Gaz Métro est convaincue que cette nouvelle présentation n'altérera pas l'information déjà
- 10 fournie, mais sera au contraire pertinente pour la Régie puisqu'elle permettra une meilleure
- appréciation des investissements de Gaz Métro en gestion des actifs. Également, la conciliation
- 12 entre la pièce des additions à la base de tarification et celle de la stratégie de gestion des actifs
- 13 en sera simplifiée.
- 14 L'étendue de cette modification est restreinte au dossier tarifaire à la pièce portant sur les
- additions à la base de tarification et n'affecterait pas la présentation du rapport annuel puisque la
- ventilation des investissements en amélioration et transmission du réseau n'est pas présentée
- dans les pièces du rapport annuel.
- 18 Pour préserver la comparaison entre les dossiers tarifaires et les analyses historiques pour toute
- 19 la décennie 2010 à 2019, Gaz Métro croit qu'il serait souhaitable de conserver la classification
- 20 actuelle dans le dossier tarifaire 2018-2019 et verra à mettre en vigueur cette nouvelle
- 21 classification à partir de la Cause tarifaire 2019-2020.

CONCLUSION

- 22 Gaz Métro soumet qu'advenant la révision du Guide, dont la dernière révision remonte au
- 23 25 octobre 2010, d'autres améliorations pourraient être apportées aux pièces déposées dans le
- cadre des dossiers tarifaires et des rapports annuels, notamment à l'égard du nombre de copies
- 25 imprimées à être déposées à la Régie. Gaz Métro est d'avis que lorsque la Régie le jugera
- opportun, le remplacement de ce type de document par des documents électroniques contribuera

- de manière durable à l'allègement du processus réglementaire. Dans l'intervalle, elle croit
- 2 néanmoins que les propositions présentées dans le présent document sont souhaitables et
- 3 constituent des solutions durables en matière d'efficacité et d'efficience.

Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte :

- de l'abandon du référencement de valeurs entre les pages d'une même pièce à
 l'intérieur d'un même dossier; et
- du changement de numérotation des pièces relatives aux dossiers tarifaires, tel que décrit dans la section 2.2.

Gaz Métro demande aussi à la Régie d'autoriser, à compter de la Cause tarifaire 2018-2019 et du Rapport annuel au 30 septembre 2017, à la suite de la Décision de la Régie d'un dossier tarifaire ou d'un rapport annuel, qu'aucune révision des pièces constituant la dernière version de la demande de Gaz Métro ne soit effectuée, mais qu'une ou plusieurs nouvelles pièces soient déposées, selon les circonstances et tel que décrit dans la section 1.2, pour présenter les impacts exacts de la Décision et ses répercussions sur le dossier.

Finalement, Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du fait qu'à compter du dossier tarifaire 2019-2020, la nouvelle catégorisation des additions à la base de tarification sera celle décrite à la section 2.3.

(000 \$)
Base de tarification mensuelle

pour la période de 12 mois close le 30 septembre 201X TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X -ααχ																		
					TABLEAU	REVISE A L	A SUITE DE L	A DECISION I)-201X-xxx									
No de																Moyenne monsuelle	Moyenne mensuelle	Écart demande vs
	Description (1)	1 oct. '1X	Octobre	Novembre	Décembre	<u>Janvier</u>	<u>Février</u>	Mars	Avril	Mai	<u>Juin</u>	Juillet	Août	Septembre	<u>Total</u>	mensuelle Autorisée	demande	décision
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	15		
1 2	Immobilisations Valour historiaus	х	x	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x	. x	x		x	v
3	Valeur historique Amortissement cumulé	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>		<u>x x</u>	х <u>х х</u>	<u>x x</u>	
4	Valeur nette	<u>x</u> x	X	<u>x x</u>	X	<u>x x</u>	X	<u>x</u> x	<u>x x</u>	<u>x</u> x	<u>x</u>	<u> </u>	<u>x x</u>	<u> </u>	<u>x</u> x	<u>x x</u>	<u>x x</u>	×
5 6	Contributions Valeur historique																	v
7	Amortissement cumulé	x <u>x x</u>	х х х	x x x	x <u>x x</u>	х <u>х х</u>	X Y Y	х <u>х х</u>	х <u>х х</u>	х <u>х х</u>	X Y Y	х <u>х х</u>	х <u>х х</u>		х <u>х х</u>	х <u>х х</u>	x <u>x x</u>	
8	Valeur nette	<u>x</u> x	×	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x</u> x	<u>x x</u>	<u>x</u> x	<u>x</u> x	<u>x</u>	<u>x</u> x	<u> </u>	<u> </u>	<u>x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	
9	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	хх	хх	хх	хх	х х	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх
10	Fonds de roulement																	
11	Encaisse	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	. x	x	x	х	×
12	Matériaux et inventaires de gaz	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>		<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	
13	TOTAL DU FONDS DE ROULEMENT	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	х	x	x	x	x	x
14	COÛTS NON AMORTIS																	
15	Frais reliés à la dette	x	x	x	x	x	×	x	x	x	x	×	х	. x	x	х	×	×
16	Programmes commerciaux	x	x	х	x	x	x	х	x	x	x	x	x	. x	x	x	x	x
17	Actifs intangibles - Développements informatiques	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	х		x	x	x	x
18	Frais reliés au coût du gaz	x	x	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	×
19 20	Cotisations d'impôts Indemnités de départ	X	X	X	X	X	X X	X	X X	X X	X	X X	X X		X X	X	×	×
21	Frais alloués aux intervenants	×	×	× ×	×	×	×	× ×	×	×	× ×	×	×		×	×	×	Ŷ
22	Actifs intangibles - Brevets	×	×	x	x	×	×	x	x	×	×	×	×		×	×	x	×
23	Redevances à la Régie	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	х	x	x	x	x	x
24	PGEÉ - Subventions 2017-2018	x	x	x	X	X	x	x	x	x	x	x	х		x	X	x	x
25 26	PGEÉ - Nivellement dépenses et subventions Incitatif à l'atteinte du PGEÉ	X	X	X	X X	X	X X	X	X	X X	×	X	X X		X X	X	X X	X
27	Provision auto-assurance	X Y	X Y	X Y	X Y	X Y	X Y	X Y	X Y	X Y	X Y	X Y	X		×	X X	, x	X
28	Manque à gagner - 2016	x	x	×	×	x	×	x	×	×	×	×	x		x	x	×	×
29	Manque à gagner - 2014	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	х	x	x	x	x	x
30	Quote-part MERN (anciennement MRNF)	x	x	x	X	X	x	x	x	x	x	x	х		x	X	x	x
31 32	Mauvaises créances majeures	X	X	X	X X	X	X X	X	X X	X X	×	X	X X		X X	X	X X	X
33	Gain / Perte sur disposition d'actifs Récupération nivellement gaz perdu	×	X Y	X Y	×	X Y	X Y	X Y	X X	×	X Y	X Y	X		X Y	X Y	X	X
34	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Température	x	x	×	x	x	x	×	×	x	x	x	X		x	x	×	x
35	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Intérêts	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	х	x	x	x	x	x
36	Récup. de l'écart de revenus	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	х		x	x	x	
37	CFR liés aux avantages sociaux futurs	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>
38	TOTAL DES COÛTS AMORTIS	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>
39	SOUS-TOTAL	хх	x x	x x	хх	х х	хх	хх	x x	x x	хх	хх	хх	x x	хх	хх	хх	хх
40	Provision - Auto-assurance	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	. x	x	х	x	x
41	Passifs au titre de prestations définies	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>		<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	
42	TOTAL DE LA BASE DE TARIFICATION	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>		<u>x x</u>	<u>x x</u>		<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>		<u>x x</u>			
72	TOTAL DE LA DAGE DE TANTICATION	<u>* *</u>		<u>^ ^</u>	<u>x x</u>		<u>^ </u>	<u>x x</u>		<u>^ X</u>	<u></u>	<u></u>	<u>* *</u>			<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>
												Taux moye	en du coût en	capital sur la base	de tarification	<u>x%</u>		
														Revenus nets	d'exploitation	<u>x x</u>		
														11010110011010				

⁽¹⁾ L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

(000 \$)
Base de tarification mensuelle

pour la période de 12 mois close le 30 septembre 201X

						IABLE	AU REVISE A L	A SUITE DE L	A DECISION I	J-201X-XXX								
																<u>Moyenne</u>	Moyenne	Écart
No de																mensuelle	mensuelle	demande vs
ligne	Description	1 oct. '1X	Octobre	Novembre	<u>Décembre</u>	<u>Janvier</u>	<u>Février</u>	Mars	Avril	<u>Mai</u>	<u>Juin</u>	<u>Juillet</u>	<u>Août</u>	Septembre	Total	<u>Autorisée</u>	demande	décision
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)		
	Fourniture		~	~			~	~	~	~		v		~		~	1 .	v
,	Transport	× ×	^	· ·	Ŷ	× ×	× ×	× ×	· ·	· ·	× ×	· ·	×	× ×	× ×	^	Î	ŷ
2	Équilibrage - Pointe	· · ·	× ×	^	^	× ×	^ v	× ×	× ×	^	× ×	× ×		× ×	× ×	^	Û	Ĵ
3		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			Χ.
4	Équilibrage - Espace	Х	X	Х	Х	X	Х	Х	X	X	Х	X	Х	Х	X	X	×	х
5	Distribution	X	X	Х	X	X	X	X	X	Х	X	X	Х	X	X	X	х	х
6	SPEDE	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>
7	Total	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	x x	хх

Original : 2017.10.31 GM-E, Document 4
Annexe 1 - Page 2 de 7

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

Ventilation de l'impôt sur le revenu relié au rendement et du rendement sur la base de tarification

Base de tarification mensuelle

pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2018

(000 \$)

No de <u>ligne</u>	<u>Description</u>	Base tarific <u>Référence autor</u>		% sur la base de tarification	Impôt relié au rendement	Impôt non relié au rendement	Impôt total <u>Autorisé</u>	Rendement autorisé sur la base de <u>tarification</u>
			(Moyenne mensuelle)					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
1	Fourniture		X	x%	X	X	X	Х
2	Transport		Х	x%	x	X	Х	Х
3	Équilibrage - Pointe		Х	x%	x	x	X	Х
4	Équilibrage - Espace		Х	x%	Х	Х	Х	Х
5	Distribution		Х	x%	X	Х	X	Х
6	SPEDE		<u>x x</u>	<u>x x%</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>
7	Total		<u>x x</u>	<u>100,00%</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>

Impôt total Demande	Rendement demandé sur la base de <u>tarification</u>
(7)	(8)
Х	Х
Х	Х
х	x
х	x x x x x
х	x
<u>x x</u>	<u>x x</u>
<u>x x</u>	<u>x x</u>

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 201X

COMPARAISON DE L'IMPACT DE LA DÉCISION

		Cause tarifaire autorisée	Demande initiale	Écart de la demande vs décision
No de		(1)	(2)	(2) - (1) (2)
<u>ligne</u>	DEMANDE (10 6 m³)	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)
1	Continue	х	х	X
2	Interruptible	X	x	Х
3	Gaz d'appoint	X	X	X
4	Client biogaz en réseau dédié	X	X	X
5	Sous-total	x x	X X	X X
6	Interruptions	Х	X	X
7	Gaz perdu et usage de la compagnie	X	X	X
8	Compression (transport et entreposage) Écart de mesurage	X X	X X	X
9 10	TOTAL DEMANDE	x x	x x	X X
	APPROVISIONNEMENT (10 6 m³)	~ ~	~ ~	
11	Transport			
12	FT LH (primaire & secondaire)	х	X	X
13	Transport par échange (EMP - GMIT)	X	X	X
14	Transport fourni par les clients	X	x	Х
15	Transport gaz d'appoint	X	X	X
16	FTLH non utilisé	X	X	X
17	Transport Emp-GMIT	хх	хх	хх
18	Achats dans le territoire	X	X	X
19	Achat à Empress pour compression	Х	X	X
20	Achats à Dawn (GR)	Х	X	X
21 22	Livraisons à Dawn (AD) Biogaz	X X	X X	X X
23	Écart de mesurage	X	X	X
24	Retraits - injections	X	X	X
25	TOTAL APPROVISIONNEMENT	хх	хх	хх
	DÉBIT QUOTIDIEN D'APPRO. (103m³/jour)			
26	Journée de pointe - continue	x	X	x
27	Total appro. après vente	X	X	X
28	Provision additionnelle	x	x	x
	ESTIMATION DES COÛTS (000 \$)			
	Coûts de transport			
29	Transport clients	X	X	X
30	FTLH (primaire, secondaire & échange)	Х	X	X
31	FTSH (Dawn, Parkwway & échange)	X	X	X
32 33	STS M12 / C1	X X	X X	X X
34	Vente de transport FTLH non utilisé	X	X	X
0.	Fonctionnalisation des achats de Fourniture sur	^	•	~
35	Transport	Х	X	X
36	Crédit de compression	x	Х	X
37	Crédit/(Frais) de livraison	X	X	X
38	Total - coûts de transport	x x	хх	x x
39	Coûts d'entreposage	Х	X	Х
40	Sous-total transport et équilibrage	x x	x x	хх
41	Fourniture	x	x	x
42	Maintien des inventaires	x	x	x
43	TOTAL DES COÛTS	x x	x x	x x
	Répartition par service			
44	Fourniture	x	X	X
45	Transport	X	X	X
46	Équilibrage	X	X	X
47	Coût de maintien	X	X	X

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

Évolution du revenu net d'exploitation Période de 12 mois close le 30 septembre 201X (000 \$)

No de <u>ligne</u>	Description	Cause tarifaire 201X Autorisée	Cause tarifaire 201X Demande (2)	Écart demande vs décision (3) = (1) - (2)	Référence: # paragr. décision
		(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	
1	Petit et moyen débits	X	X	x	
2	Grandes entreprises	X	X	x	
3	Réception	X	X	x	
4	Volumes normalisés (10 ⁶ m³ @ 37,89 MJ/m³)	хх	X X	хх	
5	Normalisation	X	X	x	
6	Volumes livrés (10 ⁶ m³ @ 37,89 MJ/m³)	хх	хх	хх	
7	REVENUS				
8	Revenus de ventes de gaz	X	X	x	
9	Fourniture	X	X	X	
10	SPEDE	X	X	x	
11			x x	x x	
12	Hausse (baisse) tarifaire				
13	Revenus de transport, équilibrage et distribution	X	х	Х	
14	Rabais à la consommation et autres	X	X	X	
15	CASEP	X	X	X	
16	Revenus après rabais	хх	хх	хх	
17	COÛTS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE	x	x	x	
	SPEDE ET DISTRIBUTION				
18		X	X	x	
19	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	x	X	x	
20	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	x x	хх	хх	
21	DÉPENSES				
22	Dépenses d'exploitation	x	x	x	
23	Plan global en efficacité énergétique PGEÉ	X	X	X	
24	Amortissement des immobilisations	X	X	X	
25	Amortissement des frais reportés et des actifs intangibles	X	X	X	
26	Impôts fonciers et autres	X	X	X	
27	Impôt sur le revenu	X	X	X	
28	Total des dépenses	x x	x x	x x	
29	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	x x	x x	x x	
30	BASE DE TARIFICATION	хх	хх	хх	

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

Établissement du revenu requis (000 \$)

No de ligne		<u>Distribution</u> (1)	Fourniture (2)	SPEDE (3)	Transport (4)	<u>Équilibrage</u> Pointe (5)	<u>Équilibrage</u> <u>Espace</u> (6)	Total <u>Autorisé</u> (7)	Total <u>Demande</u>	Écart demande vs <u>décision</u>
1	Frais de transport, d'équilibrage, du SPEDE et de la distribution	x		x	x	x	x	x	х	x
2	Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP)	x						х	х	x
3	Autres revenus d'exploitation	Х						х	х	x
4	Dépenses d'exploitation	Х						х	х	x
5	Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)	Х						х	x	x
6	Amortissements immobilisations	Х				x		х	х	x
7	Amortissements frais reportés et actifs intangibles	Х			х		X	х	х	x
8	Impôts fonciers et autres	Х						х	х	x
9	Impôts sur le revenu	Х	x	x	х	x	X	х	х	x
10	Rendement sur la base de tarification	X	x	x	X	x	X	x		
11	Revenu requis incluant l'approvisionnement du client GM GNL	х х	х х	х х	x x	x x	x x	x x	хх	хх
12	Coût d'utilisation de l'usine LSR remboursé par les clients GNL					x		x	x	х
13	Coût relatif au maintien de la fiabilité remboursé par les clients GNL							х	х	x
14	Coûts des services F, C, T, E, D remboursés par les clients GNL	x			x	x	x	x	х	х
15	Revenu requis de la clientèle réglementée Autorisé	x x	x x	x x	хх	x x	x x	хх	х	х
16	Revenu requis de la clientèle réglementée Demandé	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх		
17	Écart demande vs décision	х	х	х	х	х	х	х		

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx Calcul de l'ajustement tarifaire global (000 \$)												
No de <u>ligne</u>		<u>Distribution</u> (1)	Fourniture (2)	<u>SPEDE</u> (3)	Transport (4)	<u>Équilibrage</u> (5)	Total <u>Autorisé</u> (6)	Total <u>Demande</u> -	Écart total demande vs décision			
1 Revenu	u requis	x x	хх	x x	x x	x x	x x	хх	хх			
	dégroupés 2016-2017 (appliqués aux lumes projetés 2018)	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	хх			
3 Ajustem	ment tarifaire	x	x	x	x	x	x	x	x			
4 % d'aju	ustement tarifaire Autorisé (I.3 divisé par I.2)	x%	x%	x%	x%	x%	x%	x%	%			
	ustement tarifaire Demandé	x%	x%	x%	x%	x%	x%					
6 % Écart	rt demande vs décision	x%	x%	x%	x%	x%	x%					

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

RÉSULTATS RÉELS DE L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 30 SEPTEMBRE 201X (000 \$)

No de	Description	Résultats réels Autorisés	Résultats réels Demande	Référence D-201X-xxx	Écart
					, _
		(1)	(2)		(3)
1	REVENUS	(2)	(-)		(0)
2	Revenus	x x	x x		x x
3	Normalisation due à la température	x	x		X
4	Revenus normalisés de vente de gaz	x x	x x		X X
5	Fourniture	x	x		X
6	Compression	x	x		X
7	SPEDE	x	x		X
8	Revenus avant rabais et autres	x x	x x		X X
9	Rabais à la consommation et autres	x	x		X
10	CASEP	X	X		X
11	Revenus après rabais	хх	хх		хх
	FRAIS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DE				
12	DISTRIBUTION	X X	x x		x x
13	MARGE BRUTE SUR LES VENTES DE GAZ NATUREL	хх	хх		хх
14	(TROP-PERÇU) / MANQUE À GAGNER	x	x		x
15	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	x	<u>x</u>		x
16	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	x x	хх		x x
17	DÉPENSES				
18	Dépenses d'exploitation	×	x		х
19	Plan global en efficacité énergétique	x	x		X
20	Amortissement des immobilisations	x	x		Х
21	Amortissement des frais reportés	x	x		X
22	Impôts fonciers et autres	x	x		X
23	Impôt sur le revenu	X	X		X
24	Total des dépenses	х х	x x		x x
25	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	х х	x x		x x
26	QUOTE-PART				
27	Quote-part du trop-perçu avant impôt	x	x		X
28	Bonification des associés	x	x		X
29	Incitatif à l'atteinte du PGEÉ	x	x		X
30	Impôt sur le revenu	x	X		X
31	Quote-part, bonification et incitatif net d'impôt	x	X		x
32	BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ	x x	х х		х х
33	BASE DE TARIFICATION MOYENNE	х х	х х		<u> </u>
34	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL AUTORISÉ	<u>x,x%</u>	<u>x,x%</u>		
35	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL RÉALISÉ		<u>x,x%</u>		

х х

X X

x x

<u>x x</u>

x x

x x

(000 \$) Base de tarification mensuelle pour la période de 12 mois close le 30 septembre 201X TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-XXX Moyenne Écart Moyenne mensuelle 1 oct. '1X décision Description (1) Octobre Novembre <u>Décembre</u> Janvier <u>Février</u> Mars Avril <u>Mai</u> <u>Juin</u> (10) Juillet <u>Août</u> Septembre Total <u>Autorisée</u> demande Immobilisations Valeur historique Amortissement cumulé Valeur nette Contributions Valeur historique Amortissement cumulé <u>x x</u> X X <u>x x</u> x x X X X X <u>x x</u> <u>x x</u> x > TOTAL DES IMMOBILISATIONS х х х х хх x x x x хх х х х х x x х х x x Fonds de roulement Encaisse Matériaux et inventaires de gaz 12 x x <u>x x</u> X X X X X X TOTAL DU FONDS DE ROULEMENT COÛTS NON AMORTIS Frais reliés à la dette Programmes commerciaux Actifs intangibles - Développements informatiques Frais reliés au coût du gaz Cotigations d'impôts Indemnités de départ Frais alloués aux intervenants Actifs intangibles - Brevets Redevances à la Régie PGEÉ - Subventions 2017-2018 PGEÉ - Nivellement dépenses et subventions Incitatif à l'atteinte du PGEÉ Provision auto-assurance Manque à gagner - 2016 Manque à gagner - 2014 Quote-part MERN (anciennement MRNF) Mauvaises créances maieures Gain / Perte sur disposition d'actifs Récupération nivellement gaz perdu Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Température Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Intérêts Récup, de l'écart de revenus CFR liés aux avantages sociaux futurs X X x x x x X X TOTAL DES COÛTS AMORTIS <u>x x</u>

х х

X X

x x

х х

<u>x x</u>

х х

X X

х х

x x

X X

Taux moyen du coût en capital sur la base de tarification

x x

х х

X X

Revenus nets d'exploitation

X X

TOTAL DE LA BASE DE TARIFICATION

SOUS-TOTAL

Provision - Auto-assurance Passifs au titre de prestations définies х х

X X

<u>x x</u>

<u>x %</u>

х х

x x

x >

X)

(000 \$) Base de tarification mensuelle

pour la période de 12 mois close le 30 septembre 201X

						TABLE	AU REVISE A L	A SUITE DE L	.A DECISION I	D-201X-xxx								
																Moyenne	Moyenne	Écart
No de																mensuelle	mensuelle	demande vs
ligne	Description	1 oct. '1X	Octobre	Novembre	<u>Décembre</u>	<u>Janvier</u>	<u>Février</u>	Mars	<u>Avril</u>	<u>Mai</u>	<u>Juin</u>	<u>Juillet</u>	<u>Août</u>	Septembre	Total	<u>Autorisée</u>	demande	décision
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)		
1	Fourniture	х	х	х	x	х	x	х	х	х	х	х	х	x	х	x	х	x
2	Transport	х	x	x	x	x	x	x	x	x	x	х	x	х	x	x	x	x
3	Équilibrage - Pointe	x	х	х	X	X	х	х	X	X	x	х	x	х	X	х	x	х
4	Équilibrage - Espace	x	х	х	X	X	х	х	X	X	x	х	x	х	X	х	x	х
5	Distribution	X	х	х	X	х	Х	х	х	х	х	х	х	X	X	х	x	x
6	SPEDE	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>
7	Total	x x	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх	x x	хх	x x	хх	хх	хх	хх

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

Calcul du taux moyen du coût en capital réalisé
pour l'exercice clos le 30 septembre 201X
(000 \$)

No de <u>ligne</u>	<u>Description</u>	Moyenne mensuelle de la capitalisation incluant les ANR	Moyenne mensuelle de la capitalisation <u>ANR</u> (2)	Moyenne mensuelle de la capitalisation <u>réglementée</u> (3)	Répartition (4)	Taux <u>annuel</u> (5)	Taux pondéré <u>autorisé</u> (6)	Taux pondéré <u>demande</u>	écart demande vs <u>décision</u>
1	Emprunt à taux flottant	х	х	Х	x%	x%	x%	x%	
2	Crédit à terme à taux flottant	X	X	x	x%	x%	x%	x%	
3	Total dette à court terme	хх	хх	хх	х%	х%	x%	x%	
4	Dette à long terme	хх	x x	x x	x%	x%_	x%_	x%_	
5	Dette totale	хх	хх	хх	54,00%	x%	x%	x%	x%
-					- 1,0070			11,0	
6	Actions privilégiées	Х	х	х	7,50%	x%	x%	x%	x%
	. •								
7	Avoir des actionnaires ordinaires	хх	хх	хх	38,50%	Х%	X%	Х%	x%
8	Total	хх	хх	хх	100,00%		X %	X %	x%

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

Coût de service réel pour l'exercice clos le 30 septembre 201X (000 \$)

No de		<u>Distribution</u> (1)	Fourniture (2)	<u>SPEDE</u> (3)	Transport (4)	<u>Équilibrage</u> <u>Pointe</u> (5)	<u>Équilibrage</u> <u>Espace</u> (6)	Total réel <u>Autorisé</u> (7)	Total réel <u>Demande</u>	Écart demande vs <u>décision</u>
1	Frais de transport, d'équilibrage, du SPEDE et de la distribution	x		x	x	x	x	x	x	x
2	Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP)	х						х	х	х
3	Autres revenus d'exploitation	x						x	х	x
4	Dépenses d'exploitation	x						x	х	x
5	Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)	х						х	x	x
6	Amortissements immobilisations	х				x		х	х	x
7	Amortissements frais reportés et actifs intangibles	х			x		x	х	х	x
8	Impôts fonciers et autres	x						x	х	×
9	Impôts sur le revenu	x	x	x	x	x	x	x	х	×
10	Rendement sur la base de tarification	x	x	X	x	x	X	x		
11	Revenu requis incluant l'approvisionnement du client GM GNL	<u> </u>	x x	X X	x x	X X	x x	x x	x x	хх
12	Coût d'utilisation de l'usine LSR remboursé par les clients GNL					x		x	x	x
13	Coût relatif au maintien de la fiabilité remboursé par les clients GNL							х	х	х
14	Coûts des services F, C, T, E, D remboursés par les clients GNL	x			x	x	x	x	х	x
15	Revenu requis de la clientèle réglementée Autorisé	x x	x x	х х	x x	x x	хх	x x	х	х
16	Revenu requis de la clientèle réglementée Demandé	хх	хх	хх	хх	хх	хх	хх		
17	Écart demande vs décision	x	х	х	х	х	x	x		

	TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCIS SOLDE DU MANQUE À GAGNER (TROP-PERÇU) AU À RECEVOIR DES (À ÊTRE REMBOURSÉ A	30 SEPTEMBRE 201X			
	(000 \$)	,			
de					
ne	<u>Description</u>		<u>(1)</u>	<u>(2)</u>	<u>(3)</u>
	Établissement du (trop-perçu) manque à gagner total		Autorisé	Demande	Écart demand
1	Dans de tarification resusant				vs décision
	Base de tarification moyenne Coût en capital autorisé		x x x%	x x x%	x x%
2	Revenu net d'exploitation permissible		X %	X %	X %
3 1	Revenu net d'exploitation réel		x x	x x	×
5	Trop-perçu après impôt		X	X	x
6	Effet de l'impôt		x	x	x
7	Trop-perçu avant impôt		хх	хх	X
			<u> </u>	<u> </u>	l .
			(TP) / MAG	Quote-part	Quote-part
3	Partage du (trop-perçu) / manque à gagner par service Autorisé		total	allouée aux	allouée aux
			autorisé	associés (1)	clients
)	Distribution Partage du trop-perçu		X	X	00
)	Attribution du trop-perçu sur les activités des clients GNL		x		
1	Transport		x		
2	Équilibrage		x		
3	Fourniture		x		
4	Compression		x		
5	SPEDE		×		
6	Trop-perçu total Autorisé		x x	х	х
Ü	nop pergu total Autorise		^_	^	^
				Bonification	1
7	Bonification aux associés Autorisé			à verser aux	
				associés	
3	Quote-part des transactions d'optimisation financières	x \$ ⁽²⁾ X 10 %		х	
					1
	(1) Les premiers cent (100) points de base du trop-perçu du service de distribution sont partagés à raison de 5	0 % aux associés et 50 % au:	x clients (D-2015-0	045, paragr. 23).	
9					
	Avoir des actionnaires ordinaires x				
)		(I. 20 * 1 % * 50 % / 73,10 %)			
0	Quote-part maximale admissible aux premiers 100 points de base x	(l. 20 * 1 % * 50 % / 73,10 %) (l. 9, col. 1 * 50 %)			
9 0 1 2	Quote-part maximale admissible aux premiers 100 points de base x Quote-part du trop-perçu allouée aux associés x				
0	Quote-part maximale admissible aux premiers 100 points de base x Quote-part du trop-perçu allouée aux associés x				

Original: 2017.10.31

ANNEXE 3

Exemple d'application de la proposition d'identification des pièces dans les dossiers tarifaires

	Sujet de la pièce	Identification actuelle R-3987-2016	Identification proposée		
E	Phases préliminaires : Demandes et Suivis ad hoc	Gaz Métro-1, Document 1 à Gaz Métro-3, Document 5	GM-E, Document 1 à GM-E, Document 5		
F	Demandes de renseignements liées aux phases préliminaires	Gaz Métro-4, Document 1 à Gaz Métro-4, Document 14	GM-F, Document 1 à GM-F, Document 14		
G	Informations générales sur le dossier	Gaz Métro-5, Document 1 à Gaz Métro-5, Document 3	GM-G, Document 1 à GM-G, Document 3		
Н	Approvisionnement gazier	Gaz Métro-6, Document 1 à Gaz Métro-6, Document 6	GM-H, Document 1 à GM-H, Document 6		
I	Développement des ventes	Gaz Métro-7, Document 1 à Gaz Métro-7, Document 2	GM-I, Document 1 à GM-I, Document 2		
J	SPEDE	Gaz Métro-8, Document 1 à Gaz Métro-8, Document 3	GM-J, Document 1 à GM-J, Document 3		
K	Planification pluriannuelle des investissements	Gaz Métro-9, Document 1	GM-K, Document 1		
L	Investissements	Gaz Métro-10, Document 1 à Gaz Métro-10, Document 10	GM-L, Document 1 à GM-L, Doc. 10		
М	Stratégie financière	Gaz Métro-11, Document 1 à Gaz Métro-11, Document 10	GM-M, Document 1 à GM-M, Doc. 10		
N	Coût de service et revenu additionnel requis	Gaz Métro-12, Document 1 à Gaz Métro-12, Document 19	GM-N, Document 1 à GM-N, Doc. 19		
P	Efficacité énergétique et CASEP	Gaz Métro-13, Document 1 à Gaz Métro-13, Document 6	GM-P, Document 1 à GM-P, Document 6		
Q	Indices de qualité et incitatifs	Gaz Métro-14, Document 1 à Gaz Métro-14, Document 2	GM-Q, Document 1 à GM-Q, Document 2		
R	Stratégie et grilles tarifaires	Gaz Métro-15, Document 1 à Gaz Métro-15, Document 11	GM-R, Document 1 à GM-R, Doc. 11		
S	Modifications aux CST	Gaz Métro-16, Document 1 à Gaz Métro-16, Document 3	GM-S, Document 1 à GM-S, Document 3		
T	Texte des CST	Gaz Métro-17, Document 1 à Gaz Métro-17, Document 2	GM-T, Document 1 à GM-T, Document 2		
U	Demandes de renseignements liées à la phase tarifaire	Gaz Métro-18, Document 1 à Gaz Métro-18, Document 15	GM-U, Document 1 à GM-U, Doc. 15		

Original : 2017.10.31 GM-E, Document 4
Annexe 3 – Page 1 de 1